

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Tombé

N° CD382

AMENDEMENT

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, M. Thierry, Mme Ozenne, M. Biteau, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 8

Après le mot :

« intrants »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 18 :

« et encourage les systèmes de production définis au II de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, de manière à ce que l'agriculture biologique représente 25 % en 2034 et 50 % en 2040 des surfaces agricoles sur les aires d'alimentation de captages associées à des points de prélèvement sensibles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Entre 1980 et 2024, plus de 14 000 des captages d'eau potable français ont fermé : la première cause d'abandon des équipements est la dégradation de la qualité de la ressource en eau.

Parmi les captages fermés pour cette raison, 41 % l'ont été du fait de teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides.

Près de 8 000 captages demandent actuellement des actions de prévention et/ou de traitement curatif pour éviter de dégrader davantage la qualité de la ressource en eau et éviter la fermeture de captages supplémentaires selon la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Dans ce contexte, des actions de réductions d'intrants sont nécessaires pour limiter les pollutions à la source.

Les pratiques agroécologiques et en particulier l'agriculture biologique s'appuient sur une réduction d'engrais et de produits phytopharmaceutiques. En agriculture biologique, la fertilisation des sols est effectuée grâce aux engrais organiques. L'azote d'origine organique se lie alors aux argiles du sol et se libère de façon progressive sous forme de nitrates solubles, réduisant ainsi les risques de lessivage. La pratique des cultures d'engrais verts et la forte présence de prairies diminuent également le risque de lessivage des nitrates. Ainsi, selon l'ITAB et l'INRA, la quantité de nitrates lixiviés peut être réduite de 35 à 65 % en bio.

La prévention des pollutions agricoles de l'eau potable à la source est bien moins onéreuse que son traitement curatif : alors que les coûts de traitement peuvent représenter 25 à 200 % d'augmentation des coûts des services publics d'eau, le coût du préventif est toujours inférieur au coût du curatif pour les services d'eau potable.

Plus encore, selon l'Inrae, une agriculture sans pesticides peut atteindre le même rendement qu'en conventionnel. L'institut a mené une étude reposant sur l'agroécologie et se passant entièrement de pesticides. Les exploitations participantes ont, dans certaines conditions, égalé, voire dépassé, les rendements conventionnels. Les dégâts causés par les ravageurs n'ont pas augmenté. Les objectifs ont été atteints sur de nombreux sites et au cours de nombreuses années, y compris pour des cultures considérées comme fortement dépendantes aux pesticides, telles que le colza, la betterave ou la pomme de terre. Les revenus perçus par 80 % des agriculteurs participants ont été deux à trois fois supérieurs au SMIC français.

Aussi, le présent amendement propose de renforcer les pratiques préventives sur les aires d'alimentation de captages en s'appuyant sur les pratiques agroécologiques parmi lesquelles l'agriculture biologique.

Cet amendement a été travaillé avec l'association AgriParis Seine et la Fédération nationale d'agriculture biologique.